

ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES – 2019

5^{ème} SECTION – SCIENCES ECONOMIQUES

LISTES « *PLURALISME ET QUALITE* »

Chère Collègue, Cher Collègue,

Le CNU, organe essentiel du paysage universitaire, n'a cessé de voir son rôle renforcé puisqu'il intervient à tous les niveaux de la carrière : qualification à la maîtrise de conférences et au corps de professeur par la voie dite du 46-1, gestion et suivi des carrières, évaluation des dossiers de Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) et attribution des Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT).

A l'occasion des prochaines élections, les listes *Pluralisme et Qualité* sollicitent à nouveau vos suffrages, dans les deux collèges (professeurs et maîtres de conférences), pour faire prévaloir les principes suivants :

- le respect du **pluralisme** des méthodes et des approches,
- la promotion de la **qualité de la recherche**,
- la reconnaissance de l'**ensemble des fonctions** que recouvre le métier d'enseignant-chercheur,
- la garantie de **règles de gouvernance** internes du CNU **claires, justes, équitables et efficaces**.

Ces principes guident nos élu(e)s dans l'appréciation des dossiers de qualification et la gestion des carrières en affirmant leur attachement à l'**excellence académique**, mais aussi à la **défense du pluralisme** des domaines et des méthodes de recherche. Nos élu(e)s continueront d'appliquer les règles assurant une **gouvernance responsable et équitable** (notamment le refus des autopromotions et la transparence des critères d'évaluation) que nos listes ont impulsées lors des précédentes mandatures, en particulier durant les deux dernières dont nous avons assumé la présidence.

Dans le passé, certaines des fonctions du CNU (comme la gestion des qualifications, 46.3 ou 46.4, ou des promotions au sein du corps de professeur) ont suscité de fortes tensions, ainsi qu'un sentiment d'incompréhension d'une large part de la profession, en raison de la polarisation des promotions dans certains champs disciplinaires, options scientifiques ou tranches d'âge. Les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* ont fortement contribué à l'application d'un **plus grand pluralisme des critères** et à l'apaisement des débats. En matière de promotion, par exemple, nous avons su convaincre l'ensemble des sensibilités représentées au CNU de la nécessité d'agir dans le sens d'une **gestion du corps plus équilibrée** et d'un meilleur dosage des incitations entre les différents aspects du métier d'enseignant-chercheur.

Aussi, pour fluidifier la gestion du corps, pour éviter que certain(e)s collègues ne voient leur carrière bloquée et pour donner, en conséquence, à chacun(e) toutes ses chances d'être promu(e), les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* ont proposé et obtenu que l'**ensemble du profil de carrière**, de même que l'ancienneté dans le corps et dans le grade, soient pris en compte dans les critères à une promotion au niveau national.

Si les critères d'excellence et les incitations académiques ont fortement évolué depuis une vingtaine d'années dans notre discipline, l'évaluation doit toutefois être modulée en fonction de la génération des candidats. Ainsi, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* s'inscriront dans la poursuite de la méthodologie mise en place lors des deux dernières mandatures en continuant à œuvrer au **maintien du meilleur équilibre entre les différentes dimensions de notre métier**. A cet égard, si l'excellence constitue évidemment le critère fondamental d'évaluation, la reconnaissance de tous ceux qui remplissent, avec compétence, dévouement et conviction, l'ensemble des missions qui nous sont assignées doit impérativement être assurée afin de permettre une gestion équilibrée du corps.

Nous défendons ainsi le pluralisme dans ses deux dimensions : horizontale, eu égard à la diversité des champs d'étude, des outils et des paradigmes, et verticale, *via* la prise en compte de dominantes dans l'exercice du métier, durant la carrière et à chaque étape de celle-ci. Les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* s'engagent en conséquence à considérer **toute la palette des fonctions de l'enseignant-chercheur** dans l'attribution des promotions : l'excellence académique au travers des publications, l'animation de la recherche, la coordination de réseaux et de projets scientifiques, l'activité d'enseignement et d'encadrement doctoral, les responsabilités pédagogiques et l'animation des formations, les responsabilités collectives, la diffusion de la connaissance, la valorisation et le conseil, le rayonnement et la participation au débat public.

Notre pratique consistant ainsi à **tenir compte des trois volets de notre métier** – la recherche, mais aussi les responsabilités pédagogiques et les responsabilités administratives ou collectives – favorisent un meilleur partage des fonctions de pilotage parmi les économistes au sein de nos institutions et contribuent à revaloriser la dimension pédagogique de notre métier. Nos Départements, Facultés et Instituts ne peuvent fonctionner en pilotage automatique. Parallèlement à l'exigence d'une recherche de qualité, chacun(e) doit donc assumer, sans doute selon des rythmes divers tout au long de la carrière, sa part de responsabilités collectives et pédagogiques. C'est la raison pour laquelle les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* défendent fortement le principe selon lequel le CNU, dans ses évaluations, s'intéresse aux trois facettes de notre métier d'enseignant-chercheur, et non pas seulement et uniquement à la dimension recherche. Cela redonne toute sa place à la **délibération collective**, et donc à l'**analyse approfondie des dossiers** des candidats.

Concernant les activités de publication, bien que les **listes des revues** de référence (du HCERES et de la Section 37 du CoNRS) constituent une aide à l'évaluation, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* s'engagent à considérer aussi les **autres types de supports de publication**. Les ouvrages ou les publications dans des ouvrages collectifs des grands éditeurs ne doivent pas être délaissés dans les évaluations, de même que les travaux se situant à la frontière de la discipline et publiés dans des revues inscrites dans d'autres domaines. Nous avons aussi à cœur la revalorisation des revues françaises et francophones dans les listes du HCERES et de la Section 37 du CoNRS, afin de redonner toute sa place à un débat économique en langue française et de préserver l'utilisation du français comme langue de communication scientifique. Une attention particulière doit également être portée aux travaux et aux publications se situant à l'interface entre la recherche, la valorisation et la décision.

A cet égard, en matière de qualification, de promotion ou d'évaluation, nous nous engageons à nouveau à évaluer l'**excellence de la recherche** sur la base de son caractère innovant, mais aussi en fonction de l'intérêt des travaux sur le plan de la politique économique, des débats de société, *etc.* A cette fin et au-delà des évaluations quantitatives, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* s'engagent, à travers un examen approfondi, à une appréciation de l'**originalité et de la valeur ajoutée des travaux et des dossiers**, sans préjugés, ni soumission à des effets de réputation ou de mode. Aucune bibliométrie ne saurait remplacer la **lecture des travaux** soumis par les candidats à l'évaluation du CNU.

Enfin, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* réaffirment leur engagement à tout mettre en œuvre et à contribuer à toute action qui permettra de résoudre le problème majeur qui gangrène actuellement la profession : le très faible niveau des possibilités offertes aux maîtres de conférences pour accéder au corps de professeur, comparé à la plupart des autres disciplines, en SHS comme en sciences. Cette situation a découragé nombre de nos collègues, ainsi que l'illustre la chute vertigineuse du nombre de maîtres de conférences promouvables qui demandent chaque année une promotion. L'objectif de briser le plafond de verre auquel font face nos collègues n'est que très partiellement atteint par la procédure de qualification au corps de professeur par la voie dite du 46.1. *Pluralisme et Qualité* a activement participé à la création d'un échelon exceptionnel dans la hors classe du corps des maîtres de conférences, obtenue durant la dernière mandature ; mais cela ne suffit pas, et nous nous engageons à continuer à œuvrer pour régler ce problème, lourd de conséquences en termes d'**équité** et d'incitations pour les maîtres de conférences en sciences économiques.

Nous sommes convaincu(e)s que l'application de ces principes, règles et valeurs permettra de **préserver la qualité, le pluralisme** et, en conséquence, **la richesse de notre discipline** tout en veillant à renforcer son **unité**. A cet égard, les diverses sessions de qualification au corps de professeur dans le cadre du 46.1 qui se sont tenues sous notre présidence ont démontré qu'il était possible de reconnaître le pluralisme au sein de la section 05 du CNU. C'est la raison d'être de l'association *Pluralisme et Qualité*, depuis une vingtaine d'années, que de défendre un tel principe.

Si notre analyse et notre démarche suscitent votre adhésion, nous espérons que vous nous soutiendrez en votant pour les candidats présentés par *Pluralisme et Qualité*.

Soyez assuré, Chère Collègue, Cher Collègue, de notre très sincère dévouement.